

ficulté a consisté à trouver des hommes possédant la haute compétence qu'exige la division de l'impôt sur le revenu et qu'exigera celle des droits successoraux. Pour les postes de premier plan, celui du fonctionnaire chargé de l'imposition du droit par exemple, nous avons fait paraître des annonces dans les journaux et pris tous les moyens possibles de trouver des hommes possédant les qualités nécessaires. Le titulaire doit être comptable expert ou avoir un diplôme équivalent. Il a été bien plus difficile de trouver des hommes que de faire un choix.

Lorsqu'il s'est agi de créer de nouveaux postes pour la perception de l'impôt de défense nationale, nous avons procédé par voie d'avancement puis nous avons comblé les vides dans notre personnel, mais les sténographes et les commis compétents sont aussi difficiles à trouver. Il ne s'agit donc pas de choisir les meilleurs candidats, il faut chercher un peu partout les personnes susceptibles de remplir ces fonctions. Si mon honorable ami peut nous recommander des candidats compétents, nous serons très heureux de les accepter. Il y a rareté véritable de sténographes et de commis compétents, pour les emplois en question.

M. CHURCH: Le ministre ne suit-il pas la coutume adoptée par ses prédécesseurs? Je ne l'en blâmerais pas, car tous les partis ont fait de même. En fait, convenons que les hauts fonctionnaires donnent leurs suffrages à ceux qui peuvent produire une recommandation du candidat défait ou du député. Le ministre qui vient d'être désigné à un département demande à ses hauts fonctionnaires ce que son prédécesseur faisait, et il fait la même chose, car le ministre, règle générale, suit non pas le mouvement du pendule, mais la ligne de moindre résistance. Je ne blâme pas le jeune ministre; son efficacité, que je sache, n'est pas en cause, mais je le prie, lui et son voisin qui travaille si arduement depuis environ un mois, de me dire si le régime actuel ne suit pas la coutume du gouvernement précédent, et de l'autre qui était aux affaires avant lui, en acceptant les recommandations des députés et des candidats défaits.

L'hon. M. GIBSON: J'ignore si je suis la coutume établie par le régime précédent, mais je dirai que j'exige de chaque candidat à une situation dans mon ministère qu'il remplisse une formule d'inscription. Aussitôt reçues, ces demandes sont transmises aux différents endroits afin que les inspecteurs régionaux puissent les examiner et les classer. Les nominations se font d'après le classement effectué par les inspecteurs régionaux.

[L'hon. M. Gibson.]

M. COLDWELL: Je ne veux pas m'attarder à discuter trop longuement ce sujet, mais vu que l'on soulève de temps à autre à la Chambre la question des nominations et que l'honorable député de Témiscouata ne manque pas de nous vanter à chaque occasion les bienfaits du favoritisme politique, il serait peut-être opportun que les adversaires de cette méthode rétablissent l'équilibre en manifestant leur désapprobation.

Je sais que certains ministres, y compris le ministre des Finances, se sont gardés autant que possible d'accorder des faveurs administratives. Je sais qu'il est difficile aujourd'hui de recruter un personnel compétent, même en recourant à la publicité, mais je crois qu'il vaut mieux pour l'administration du Canada que nous rejetions le favoritisme politique. Il m'a toujours paru ridicule que les fonctionnaires sous un régime libéral dussent être libéraux et conservateurs sous un régime conservateur. J'espère que nous réussirons à établir des services administratifs au pays qui inspireront le même respect, qui fourniront le même rendement et qui seront aussi libres de l'ingérence des partis que ceux qui existent depuis longtemps en Angleterre. J'estime que l'efficacité des rouages administratifs dans ce pays provient de la suppression du régime de faveurs et ceux d'entre nous qui connaissent un peu l'histoire de la Grande-Bretagne, surtout de Walpole à nos jours, savent que les services publics n'ont bien fonctionné qu'après l'abolition du favoritisme politique. Je souhaite sincèrement que la méthode en honneur au Canada depuis plus de vingt ans continue de porter des fruits jusqu'au temps où le personnel sera recruté en raison de sa compétence, manifestée par le succès aux examens, où tous les fonctionnaires, quelle que soit leur position, auront le droit de s'exprimer librement, en leur qualité de citoyen, sans risquer parce qu'ils ne partagent pas les opinions du parti au pouvoir, de perdre une position qu'ils sont aptes à remplir.

M. SLAGHT: N'est-ce pas Walpole qui a proclamé la maxime dangereuse: Au vainqueur les dépouilles?

M. COLDWELL: Le temps viendra, j'espère, où le vainqueur sera assez généreux pour se passer des dépouilles. Fort de cette conviction, il convient d'exprimer de temps à autre cette opinion, surtout quand l'opinion contraire est exposée avec tant de véhémence par l'honorable député de Témiscouata.

M. POULIOT: L'honorable député de Rosetown-Biggar a parlé de l'excellence du service civil en Grande-Bretagne. Je me demande s'il a lu *The New Despotism*, ouvrage